Certificat de vie

Permet au retraité vivant en France d'attester de son existence auprès d'une caisse de retraite étrangère.

Infos pratiques

La présence de l’intéressé est indispensable.

Pièces à fournir

- carte d’identité.
- livret de famille ou acte de naissance récent.

Liens utiles
Certificat de vie (+ procuration) pour une personne domiciliée en France | Service-public.fr